

mune depuis 1908, et homme intelligent, avait compris que *“l’avenir des petits moulins de campagne était compromis”* et que l’intérêt des Fillingeois était d’utiliser leurs biefs pour la production du courant électrique. Mieux encore, il s’entendit avec ses voisins, les frères Baud-Naly, scieurs, pour s’éclairer à l’électricité.

L’expérience ayant été concluante, on envisagea un projet plus audacieux. Jean-Louis Montfort, troisième propriétaire du bief, se joignit aux précédents, et le groupe proposa de réaliser l’électrification des deux hameaux du chef-lieu et d’Arpigny. Le 31 décembre 1911, le Conseil Municipal approuva l’initiative. Mais les discussions se prolongèrent et furent interrompues par la guerre. Le projet d’électrification de toute la commune fut réalisé au cours des années 1924-1925 par la municipalité du Dr Bonnefoy.

L’organisation des moulins à eau sous l’Ancien Régime

Du Moyen Age à la fin du dix-huitième siècle, les seigneurs étaient en règle générale *“les maîtres des eaux vives et dormantes”*, donc de la force des torrents. Comme les fours, les moulins étaient classés dans les *“banalités”*, au titre du *“service public”*. On les appelait *“féodaux”*.

Les habitants de la seigneurie étaient tenus d’y faire moudre leurs grains moyennant une redevance. Certes, les siècles passant, certaines servitudes tombèrent en désuétude. Mais au cours du dix-huitième siècle, les nobles s’efforcèrent de les recouvrer. Le baron de Monthoux qui possédait encore dix hectares de terre sur Fillinges *“menaça de sanctions tous ceux qui allaient moudre leur grain, faire leur huile ou battre leur chanvre...”*

Cependant, pour des raisons diverses (dettes, dots de filles, achats...), des nobles vendirent leurs moulins à des communautés religieuses ou à des notables, en particulier des notaires. Ces moulins, généralement recherchés pour leur rapport, devenaient *“allodiaux”*, c’est-à-dire exempts de servitude.

Les Places des Moulins comptaient deux exploitations distinctes. A cette époque, la section de La Corbière - Curseille qui était fillingeoise, en comptait trois sur la Menoge amont : Chez Callendrier, Champ du Moulin et Le Cropt.

Les moulins de Fillinges au XVIIIe siècle

Dans son rapport de 1776, le secrétaire Débaud signale que Fillinges possède 12 moulins, 8 étant féodaux et 4 allodiaux.

La présence de moulins féodaux au 18e siècle n’a rien d’étonnant. Comme au Moyen-Age, les seigneurs sont toujours maîtres des eaux vives et dormantes, donc de la force motrice des torrents. Depuis leur apparition, les moulins sont classés, comme les fours, dans les banalités, au titre de service public. Les habitants de la seigneurie sont tenus d’y faire moudre leurs grains moyennant redevance. Mais au cours du XVIII^e siècle, les nobles s’efforcent précisément de les restaurer.

Nous ne savons pas à la suite de quels accords des moulins sont devenus allodiaux, c’est-à-dire exempts de toute servitude féodale, détenus en toute propriété. Dans le livre d’estime de 1730, deux moulins seulement - ceux de Vaux (Pont-de-Fillinges) et de La Corbière (Chez Callendrier) sont expressément reconnus comme appartenant à cette catégorie.

Précisons que tous les moulins, qu’ils soient féodaux ou allodiaux, sont affermés à des meuniers (sauf ceux de Vaux qui seront exploités par leur propriétaire, pendant un temps d’ailleurs limité).

On remarquera que les notaires emploient presque toujours le pluriel pour désigner les moulins : les moulins du Pont Morand, les moulins de Chez Coquet, etc. Est-ce parce que chacun d’eux a au moins un moulin blanc et un moulin clair ou claret, dont le taux de blutage est différent ? Est-ce une question de nombre de roues motrices ?...

En 1730, à Fillinges, les moulins sont implantés en sept endroits différents : le champ du moulin et Chez Callendrier (sur la Menoge, secteur de la Corbière-Curseule), le Pont-Morand et Vaux (sur la Menoge, partie restée fillingeoise), les Places des Moulins ou Chez Baillard (Pont Jacob actuel), Chez Coquet et le Petit Couvette (tous trois sur le Foron). Les moulins de Chez Baillard présentent deux groupes d’artifices nettement séparés, alimentés par le même bief, possédés par les mêmes propriétaires (les Barnabites), mais affermés à deux meuniers différents. Le cadastre de 1730 signale aussi les quatre moulins du Petit Couvette qui s’échelonnent sur le même bief, appartiennent à un même propriétaire (le Marquis de Sales), mais sont affermés à un même meunier.



Si on considère qu’un groupe d’artifices exploité par un même meunier constitue un moulin, Fillinges compte donc huit moulins.